



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle Voirnot, sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs Rachelle CÉRUTTI, Yolande COLLET, Léo DROUOT, Nicolas, DUPRÉ, Philippe DUPRÉ, Bruno ETIENNE, Jérémy GAUDRON, Christine GODEFROY, Dominique HENCK, Lilian HUMBERT, Théo ROUSSEL, Jérôme SOT.

Monsieur Arnaud DARBELET donne pouvoir à M. Léo DROUOT.

Absents excusés : Messieurs Arnaud DARBELET et Michel MINETTE

Madame Rachelle CERUTTI a été nommée secrétaire.

1°) - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
Réalisations de l'exercice		
* Mandats	280 634,24 €	
* Titres		236 939,66 €
Résultat 2018 reporté		46 887,32 €
Totaux.....	280 634,24 €	283 826,98 €

Excédent de Fonctionnement : 3 192,74 €

Section d'investissement :

Réalisations de l'exercice		
* Mandats	6 085,74 €	
* Titres		9 272,73 €
Résultat 2018 reporté (Excédent)		26 680,10 €
Totaux.....	6 085,74 €	35 952,83 €

Excédent d'Investissement : 29 867,09 €

EXCEDENTS CUMULES : 33 059,83 €

2°) COMPTES de GESTION 2019 concernant la Commune de MOIVRONS

Après s'être fait présenter tous les documents et les décisions de l'exercice 2019 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3°) AFFECTATION du RESULTAT de l'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019, décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 43 694.58
- Un excédent reporté de : 46 887.32

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 192.74

- Un excédent d'investissement de : 29 867.09
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00

Soit un excédent de financement de : 29 867.09

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : Excédent	3 192.74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 192.74
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	29 867.09

4°) BUDGET PRIMITIF 2020

Après présentation et lecture du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
* Dépenses	283 385,74€	
* Recettes		280 193,00 €
Report de l'exercice 2019 (Excédent)		<u>3 192,74 €</u>
Totaux.....	283 385,74 €	283 385,74 €
Section d'investissement :		
* dépenses	25 000,00 €	
* Recettes		5 358,00 €
Report de l'exercice 2019 (Excédent)		<u>29 867,09 €</u>
Totaux.....	25 000,00 €	35 225,09 €

5°) - DELEGUES DU SIS DES COTES DE MOIVRONS

Il est décidé de procéder au vote des délégués titulaires du SIS des Côtes de Moivrons et de laisser vacant le poste de suppléant jusqu'à la fin du recours au Tribunal Administratif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en qualité de délégués chargés de représenter la commune au sein du « Syndicat Scolaire des Côtes de Moivrons » en tant que :

Membres titulaires

- M. Arnaud DARBELET

- M. Nicolas DUPRÉ

6°) - DELEGUES au SYNDICAT MIXTE de la SEILLE MEDIAN

Considérant que le Syndicat Mixte de la Seille Médian faisant double emploi avec le Syndicat des Eaux Seille et Moselle :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne présenter aucun candidat.

Questions diverses :

M. DARBELET intègre la Commission environnement et urbanisme

M. DUPRÉ demande de tarifier une intervention de dératisation des égouts.

En effet, plusieurs personnes ont pu observer la présence de rats en sortie des égouts qui est due à la prolifération accentuée par la sécheresse.

Le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités le 12 septembre à une réunion d'échanges à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

M. HUMBERT propose une réflexion sur le danger lié au stationnement Grande Rue.

Un courrier sera transmis aux habitants pour les inviter à élaguer les haies et arbustes encombrant la voie publique et l'encombrement dans les fils électriques.

M. DROUOT informe qu'il faudra curer le fossé à la sortie du village, à droite, en direction de la D913.

La séance est levée à 22 heures 30.

